

## ANNEXE - SUBVENTIONS ANS DÉVELOPPEMENT / PARTS TERRITORIALES

### ACCÈS TERRITORIAL AU HAUT NIVEAU

#### Pour consulter le PPF :

<https://ffessm.fr/uploads/media/docs/0001/14/b609ba9d43386dae20db3134d153723dc6ba66c2.pdf>

#### Liste des structures identifiées dans le projet de performance fédéral 2025 – 2028 (PPF) et ayant capacité de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'accession territoriale au haut niveau

#### 8.2 – Accès au haut niveau territorial (27 structures)

##### 8.2.1 Clubs « formateur » (21)

Région AURA	Région Ile-de-France
Moirans – Club d'Activités Sub de Moirans (38) · Hockey subaquatique	Fontenay Trésigny – Club Subaquatique de la Marsange et du Bréon (77) · Hockey subaquatique
Dinan – Loisir Club Dinan-Quévert (22) · Hockey subaquatique	Houilles – Club Nautique de Houille Carrières (78) · Nage avec palmes piscine
Rennes – Cercle Paul Bert (35) · Nage avec palmes piscine – Apnée piscine	Kremlin Bicêtre – Club Sportif et Athlétique du Kremlin Bicêtre (94) · Nage avec palmes piscine
Rennes – Rennes Sports Sous-Marins (35) · Hockey Subaquatique	Le Chesnay – Sub Galatée Le Chesnay (78) · Hockey subaquatique
Vannes – Club Subaquatique des Vénètes (56) · Nage avec palmes piscine	Pontoise – Hockey Sub Pontoise Cergy (95) · Hockey subaquatique
Saint Avertin – Saint Avertin Sport Nage Avec Palmes (37) · Nage avec palmes piscine	Pessac – USSAP section Hockey Subaquatique (33) · Hockey subaquatique
Chartres – Subqua Club de Chartres (28) · Apnée piscine	Toulouse – Toulouse Métropole Palmes (31) · Nage avec palmes piscine – Apnée piscine
Mulhouse – Touring Plongée Mulhouse (68) · Apnée piscine – Hockey subaquatique	Aix-en-Provence – Pays d'Aix Natation (13) · Nage avec palmes piscine
Sélestat – Club de Plongée Sélestat (67) · Nage avec palmes piscine	Hyères – Hyères Hockey Subaquatique (83) · Hockey subaquatique
Lille – Lille Université Club (59) · Hockey subaquatique	Nice – Centre International de Plongée en Apnée (06) · Apnée piscine – Apnée eau libre
Douai – Plongée Club de Douai (59) · Nage avec palmes piscine	

##### 8.2.2 Dispositifs régionaux d'entraînement (6)

###### Dispositifs portés par les comités régionaux

DRE AURA	DRE Bretagne-de-Loire
Nage avec palmes piscine – Apnée piscine – Hockey subaquatique.	Nage avec palmes piscine – Apnée piscine – Hockey subaquatique.
DRE Ile-de-France	DRE Grand Est
Nage avec palmes piscine – Apnée piscine – Hockey subaquatique.	Nage avec palmes piscine – Apnée piscine – Hockey subaquatique.
DRE NORMANDIE	DRE PACA
Nage avec palmes piscine – Apnée piscine – Apnée eau libre – Hockey subaquatique.	Nage avec palmes piscine – Apnée piscine – Apnée eau libre – Hockey subaquatique.

# Cahier des charges à remplir pour être reconnu comme structure d'accès territorial au haut niveau et identifié dans le PPF

## 7.2 - Accès au haut niveau territorial

### 7.2.1 Club « formateur » / accession territoriale

Objectif général	Conditions d'hébergement et de restauration
Développer la culture du haut niveau et de la « gagne ». Alimenter les équipes de France jeune et préparer la relève. Alimenter les Pôles France.	Externes
Public concerné et effectif	Formation et enseignement
Minimum : 3 sportifs. Niveau de recrutement des sportifs : sportifs proposés par l'entraîneur du club au DTN.	Responsable : le président du club, l'entraîneur du club et le CTS régional le cas échéant en lien avec le CTN en charge du suivi socio-professionnel au sein de la DTN. Mettre en place en lien avec la Maison régionale de performance de conventions d'aménagement du temps scolaire ou universitaire avec les établissements accueillant les sportifs.
Coordination	SMR (sportifs listé)
Le cas échéant, CTS de la région du territoire d'implantation. A défaut, CTN en charge de l'animation sportive et du haut niveau au sein de la DTN.	Identifier un plateau médical en lien avec le médecin en charge de la SMR (préconisé). À défaut, organisation individuelle de chaque sportif avec obligation de déclaration auprès du médecin en charge de la SMR du nom du médecin du sport en charge du suivi.
Encadrement sportif	Formation sportive et citoyenne
Entraîneur de la structure titulaire (selon statut bénévole ou salarié) : -moniteur entraîneur 1 <sup>er</sup> degré (MEF1) + juge fédéral 1 <sup>er</sup> degré de la discipline concernée. -diplôme d'Etat filière plongée option sans scaphandre ou natation course. Assurer le lien quotidien avec les parents des sportifs mineurs et organiser trimestriellement des réunions d'information. Participer aux regroupements et aux temps de formation organisés par la DTN. Se soumettre au contrôle d'honorabilité via le SI honorabilité du ministère des Sports.	Mettre en œuvre le pack fédéral « sensibilisation et formation SHN » précisé au chapitre 9 de la partie opérationnelle du PPF. Satisfaire aux obligations d'affichage précisées à l'article R322-5 du Code du Sport avec une attention particulière concernant l'information sur « Signal sport », dispositif permettant de recueillir des signalements, d'orienter et accompagner les personnes s'estimant victimes ou témoins de situations susceptibles d'être qualifiées de violences physiques ou morales ou de situations de maltraitance provenant notamment de propos discriminants, de bizutage, de situations d'emprise, ou encore d'éventuelles complicités et non-dénonciations délictueuses de ces faits.
Encadrement des soins paramédicaux, médicaux et psychologiques	Indicateurs de performance
Préconisé Responsable : président du club et/ou entraîneur du club en lien avec le CTS régional le cas échéant.	Application des indicateurs définis au chapitre 4 de la partie Stratégique du PPF
Volume d'entraînement et programme	Objectif à minima : 1 sportif sélectionné dans un collectif jeune chaque saison :
Hebdomadaire : au moins 8 heures d'entraînement dont 6 dans l'eau. Nombre de semaines année : 40 dont au moins 4 pendant les vacances scolaires. Participer aux actions organisées par l'ETR du COREG d'appartenance et la fédération (stages, actions de formation et de détection...). Développer le niveau d'athlétisation.	- NAP P / AP : nombre de podiums au championnat de France élite de la discipline. - HS : montée du club de la D2 à la D1
Installations sportives	Soutien financier
Spécifiques : piscine de 25 ou 50 m et plan d'eau à proximité (eau de bonne qualité sanitaire). Générales : salle de renforcement musculaire / stade d'athlétisme.	ANS : dispositif de financement « PSF – Parts territoriales ». OD FFESSM : fonction de la politique sportive du comité départemental et régional d'appartenance (ETR / DRE). Siège FFESSM : aucun.

## 7.2.2 Dispositif régional d'entraînement / accession territoriale

Objectif général	Installations sportives
<b>Accompagner l'accès au haut niveau :</b>  Dynamiser l'activité des clubs « Formateur » et des clubs « Élite » de la région en proposant une offre activité complémentaire (stages, regroupements, intervention entraîneur...).  Animer une structure régionale d'entraînement quand elle existe.  Mutualiser les moyens et les expertises (améliorer le suivi sportif...).  Développer la transversalité entre disciplines subaquatiques reconnues de haut niveau et les autres fédérations partenaires (transferts de talents : sauvetage et secourisme, natation...).  Être acteur de la formation des sportifs aux brevets fédéraux d'initiateur, de moniteur entraîneur et de juge fédéral.	<b>Installations sportives</b> Bases fédérales régionales / Station de sports subaquatiques. Équipement des clubs « Formateur » ou des clubs « Élite » de la région. Autres.
<b>Public concerné et effectif</b>  Sportifs membres des clubs « Formateur » et des clubs « Élite » (accès au haut niveau) de la région ou de l'inter région.  Sportifs listés issus de clubs non identifiés dans le portail de suivi quotidien du sportif (PSQS).	<b>Formation sportive et citoyenne</b> Veiller à la mise en œuvre par les clubs « Formateur » et les clubs « Élite » de la région du pack fédéral « sensibilisation et formation SHN » précisé au chapitre 9 de la partie opérationnelle du PPF.  Satisfaire aux obligations d'affichage précisées à l'article R322-5 du <i>Code du Sport</i> avec une attention particulière concernant l'information sur « Signal sport », dispositif permettant de recueillir des signalements, d'orienter et accompagner les personnes s'estimant victimes ou témoins de situations susceptibles d'être qualifiées de violences physiques ou morales ou de situations de maltraitance provenant notamment de propos discriminants, de bizutage, de situations d'emprise, ou encore d'éventuelles complicités et non-dénonciations délictueuses de ces faits.
<b>Coordination</b>  Le cas échéant, le CTS de la région du territoire d'implantation.  A défaut, président du COREG avec les présidents des commissions régionales de chaque DRHN.  Assurer le lien avec le CTN en charge de l'animation sportive et du haut niveau au sein de la DTN.	<b>Indicateurs de performance</b> Qualité du programme d'action mis en place. Évolution du nombre et du type de clubs (« Formateur » ou « Élite ») dans le dispositif d'accès au haut niveau par discipline reconnue de haut niveau .
<b>Encadrement sportif</b>  Équipe technique régionale composée des entraîneurs des clubs « Formateur » et « élite » de la région.  Se soumettre au contrôle d'honorabilité via le SI honorabilité du ministère des Sports.	<b>Soutien financier</b> ANS : dispositif de financement « PSF – Parts territoriales ». Siège FFESSM : aucun.
<b>Volume d'entraînement et programme</b>  10 jours de stages au minimum par discipline reconnue de haut niveau.  1 rencontre annuelle entre entraîneurs et dirigeants des clubs « Formateur » et « élite » de la région toutes disciplines reconnues de haut niveau confondues.  1 session annuelle de formation au moniteur entraîneur 1 <sup>er</sup> degré (MEF1) et au juge ou arbitre fédéral 1 <sup>er</sup> degré (JFA1) dans chaque discipline reconnue de haut niveau.	